

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

SEANCE DU 4 JUILLET 2025

Convocation faite le 30 JUIN 2025.

Ordre du jour :

- Approbation du CR précédent
- Avenir du service voirie d'EVOLIS
- Questions diverses

La séance est ouverte le 4 JUILLET 2025 à 19h08

Étaient présents : M. Michaël PLUVIAUD, M. Frédéric FIEDLER, M. Dominique REPAS, M. Laurent PERIGAUD, M. Daniel CARDEAUD, Mme Cécile TURGIS, Mme Joëlle DEVAUD et Mme MILLOT Catherine

Excusés : Mme Aurélie GOUT

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Cécile TURGIS

Approbation du compte-rendu précédent

2025-030 EVOLIS 23 – EVOLUTIONS DE LA MISSION VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle les difficultés structurelles de la mission voirie d'Evolis 23, le résumé de l'audit mené à la demande du Comité Syndical et les propositions d'évolution qui ont été élaborées, intégrant les modifications suggérées lors de rencontres avec l'ensemble des communes adhérentes. Il souligne la nécessité de se prononcer sur le scénario préférentiel et indique que s'il ne s'agit pas d'une décision définitive, il s'agit néanmoins d'un choix qui engage moralement la commune.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de s'engager sur l'un des scénarios proposés.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

De ne pas devoir s'engager sur le scénario « statu quo amélioré » ou le scénario « gestion syndicale standard » si l'un des deux est celui finalement retenu et préfère demander le retrait du syndicat.

La présente délibération vaut alors demande officielle de retrait et acceptation du paiement d'un droit de sortie fixé pour la commune à 7 179 €

Informations diverses :

- Plan ORSEC /Vigilance Canicule : un appel a été fait auprès des personnes fragiles. Le conseil a souligné la bienveillance des habitants les uns envers les autres pendant l'épisode de canicule.
- La préfecture de la Creuse a réhaussé le niveau de restriction à l'usage de l'eau du département en raison de la sécheresse en alerte renforcée depuis le 3 juillet 2025
- Bien en déshérence à Laplaud. Refus de la commune d'acquérir ce bien.
- Expertise du circuit d'eau chaude au bâtiment intergénérationnel : un fonctionnement aléatoire de la station de régulation de la température de l'eau explique une arrivée de l'eau chaude aléatoire dans les appartements. Cette station est située dans la partie du bâtiment gérée par la ComCom. La commune n'est pas responsable et n'a pas la compétence pour régler ce problème.

- Demande émise par Mme Bousquet : l'ampoule du lampadaire à côté de chez elle est non fonctionnel alors qu'elle a été changée récemment. Nous prenons acte et tenons à informer que, dans tous les hameaux de la commune, les lampadaires vont être changés avec un éclairage solaire à déclenchement par la présence.
- Le maire réunira prochainement les habitants de la section de Reix pour aborder divers sujets : une erreur de reboisement payé par la commune sur des parcelles privées ainsi que, notamment, l'absence récemment constaté d'acte de propriété au cimetière de Reix (la question sera posé à la Préfecture pour remédier au plus tôt à ce problème.)
- Deux départs de feux se sont déclarés le 25 juin à proximité de la Galeine, suite à un impact de foudre sur un poteaux électrique. 3 camions de pompiers ont été sollicité pour éteindre l'incendie. Cet événement invite à réfléchir sur l'amélioration du plan de sauvegarde communal. Un avis au SDIS va être sollicité pour permettre d'optimiser l'accès aux secours sur le territoire en fonction des risques accidentels ou climatiques majeurs auxquelles les habitants pourraient être confrontés.
- Séance de cinéma en plein air prévu le 19 juillet 2025 dans la cour de la mairie.

Séance levée à 20h30

Le secrétaire de séance

Mr le Maire